

REUNION DU 7 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le : sept janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 31 décembre 2021

Présents : M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEOU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Lou, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick, Mme PITON Marylaine.

Absents excusés : M. HUNAUT Marcel, donne pouvoir à Mme LE GLAUNEC Sophie.

Secrétaire de séance : PLEURMEAU Jean-Lou

➤ DELIBERATIONS

E-PRIMO : CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles.

Elle précise que E-primis vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques et de travailler de façon collaborative et conserver leurs documents de travail sur l'ensemble du cycle.

Elle informe le Conseil Municipal que l'adhésion au groupement de commandes passe par la signature d'une convention.

Cette convention, passée pour une durée de 48 mois, soit du 19 juillet 2022 au 19 juillet 2026 précise l'engagement financier de la commune (1.50€ par élève et par an).

Le Conseil Municipal après vote par une abstention et 12 voix pour décide d'autoriser Madame le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU RESTAURANT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande du 2 décembre 2021 de Mr Gildas DANARD, de mettre à la disposition du preneur, dans les meilleurs délais, le bâtiment de restauration dont il aura la future gérance, ceci dans l'attente de la fixation des statuts de l'entité qui aura la gestion du restaurant.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les Conseillers Municipaux présents ou représentés autorise Mme le Maire ou un de ses adjoints à signer la Convention de mise à disposition temporaire de locaux.

PROJET D'ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE TRANSPORT DU BAC A CHAINE

Monsieur MEIGNAN Antoine, Maire Adjoint, expose aux conseillers Municipaux le besoin d'acquérir une remorque afin de transporter le bac à chaîne pour sa mise au sec lors de l'hivernage.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les Conseillers Municipaux présents ou représentés autorise Mme le Maire ou un de ses adjoints à signer l'attestation de cession et l'établissement de la nouvelle carte grise.

DEMANDES DE SUBVENTION DETR : « AMENAGEMENT PLACE DU MARCHE » & « AMENAGEMENT DU PARKING RUE DE L'HORMEAU »

M. MEIGNAN Antoine, Maire adjoint, précise qu'il faut prioriser ces projets pour effectuer la demande de subvention au titre de la DETR.

Les conseillers municipaux décident de prioriser « l'aménagement du parking rue de l'Hormeau ».

Mr MEIGNAN Antoine rappelle au Conseil Municipal que :

- la commune est propriétaire du local commercial à vocation de restaurant et que ce dernier doit ouvrir au printemps prochain.
- qu'une convention de groupement de commande a été signée avec Maine et Loire Habitat pour la réalisation et la création d'un parking, Le coût des travaux étant réparti au prorata du nombre de places attribuées à chaque partie, 8 places sur les 20 créées sont à la charge de la Commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les Conseillers Municipaux présents ou représentés :

- Donnent leur accord pour la création d'un parking avec 8 places de stationnement pour la Collectivité. Le montant des travaux pour la réalisation des 8/20ème s'élève à 22 880 € HT.
- Sollicitent l'inscription de la Commune au programme 2022 des investissements financés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet suivant :
 - o SECTEUR B3 : Aménagement, environnement et cadre de vie :
Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 22 880 € HT soit 27 456€ TTC.
Ceci pour une subvention de 35% au titre de la D.E.T.R.

La dépense non couverte par les subventions serait assurée par des fonds propres.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Parcelles cadastrées section E n°153p, n°154, n°1167 et section D n°983 – 5 Rue du Puits Guillet.

Madame le Maire sort de la salle du conseil. Mr FREULON Arnaud fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal renonce à exercer le droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n°153p, n°154, n°1167 et section D n°983.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Parcelles cadastrées section E n°1124, n°1128, n°1131 – 10 Chemin des écoles.

Madame le Maire sort de la salle du conseil. Mr FREULON Arnaud fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal renonce à exercer le droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n°1124, n°1128, n°1131

Madame le Maire revient dans la salle du conseil.

➤ COMMISSIONS COMMUNALES

PATRIMOINE BATI

Monsieur FREULON Arnaud, Maire Adjoint, donne compte-rendu de la commission du 22 décembre 2021.

ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE (ECDV)

Monsieur MEIGNAN Antoine, Maire Adjoint, donne compte-rendu de la commission du 13 décembre 2021.

VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION TOURISME ANIMATIONS (VACoTA)

Monsieur BAUDET Bruno, Maire Adjoint, donne compte-rendu de la commission du 7 décembre 2021.

VIVRE ENSEMBLE, CULTURE et INTERGENERATIONNEL

Madame BRUNET Françoise, Maire Adjointe, donne compte-rendu de la commission du 8 décembre 2021.

RESSOURCES HUMAINES (RH)

Mme le maire informe le conseil du report au 27 janvier 2022 de la réunion RH sur le RIFSEEP, régime indemnitaire des agents de la collectivité.

FINANCES

Mme le maire rappelle que la prochaine réunion de commission FINANCES se tiendra le 22 janvier 2022.

CCAS

1/ Activités adaptées

Monsieur PLEURMEAU Jean-Lou, conseiller municipal, informe le conseil que les activités adaptées à destination des seniors organisées par la CCVHA ont été un succès auprès des participants. Au vu de ce succès, le CCAS a souhaité continuer de proposer ces activités au juvardeillais et s'est rapproché de l'association Gym Loisirs qui est intéressé pour supporter l'activité.

17 personnes, majoritairement des personnes âgées de plus de 70 ans, ont répondu positivement à l'invitation envoyée.

L'activité se déroulera les lundis de 10h30 à 11h30, et ce à partir du lundi 10 janvier et jusqu'en juin.

Une adhésion sera demandée de 50€ par l'association.

2/ Ateliers numériques

Monsieur PLEURMEAU Jean-Lou, conseiller municipal, informe le conseil qu'un projet d'atelier numérique est à l'étude. Il serait géré par Manon Barbot en service civique actuellement pour la commune, et avec des jeunes de la commune en soutien.

3/Au fil de des mots n°1

Monsieur PLEURMEAU Jean-Lou, conseiller municipal, demande aux conseillers leurs avis au sujet de la revue n°1.

Il prend note des retours qui seront utilisés pour les 2 prochaines revues prévues.

DIVERS

1/ Point sur la situation sanitaire en vigueur

Mme le Maire présente les différentes mesures applicables depuis le 3 janvier.

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS AU 3 JANVIER :

- Rappel vaccinal ramené à 3 mois
- Nouvelles règles d'isolement
- Dans les cafés et les bars, la consommation debout est interdite.

MESURES POUR LES AGENTS :

- Nouveau protocole pour la sécurité des salariés
- Télétravail : 3 jours obligatoires, si possible.
- Lavage des mains régulier
- Aération régulière des pièces
- Port du masque dans les lieux clos et partagés
- Distanciation à 2 mètres lorsque le masque ne peut être porté (restauration collective)
- Moments de convivialité suspendus

MESURES POUR L'ECOLE :

Nouvelles règles d'isolement

MESURES POUR LA CANTINE :

Pas de modification particulière, toujours au niveau 3 des mesures.

MESURES POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE SPORTS :

- Contrôle du pass sanitaire pour tous (encadrants, pratiquants, bénévoles, spectateurs, de + de 12 ans)
- Port du masque obligatoire, excepté au moment de la pratique sportive
- Respect des gestes barrières
- Restauration & buvettes : suspendus dans les espaces sportifs, les moments de convivialité, les réunions...

MESURES POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES :

- Contrôle du pass sanitaire pour tous (+ de 12 ans)
- Port du masque obligatoire, excepté au moment de la pratique sportive

- Réunions : assis, distances d'au moins 1 mètre entre les participants
- Respect des gestes barrières
- Restauration & buvettes : suspendus dans le cadre des moments de convivialité, de réunions...

2/ Conseillers Départementaux

Mme le Maire informe le conseil du report de la rencontre à une date ultérieure.

3/ Retour sur la réunion avec Monsieur GLÉMOT Président de la CCVHA

Mme le Maire informe le conseil et fait un compte rendu de la rencontre avec Monsieur GLEMOT concernant l'étude de la possibilité de changer de communauté de communes.

Elle demande au conseil si une ligne budgétaire peut être ajoutée au budget 2022 pour prévoir cette éventuelle étude.

➤ CCVHA REUNIONS

CLECT

Monsieur BAUDET Bruno, Maire Adjoint, donne compte-rendu de la CLECT du 6 janvier 2022.

Il a été présenté les Attributions de Compensation (AC) de 2021 définitive et la proposition des AC pour 2022.

Pour la commune, les AC définitives pour 2021 s'élèvent à :

- 75 718€ en fonctionnement
- 5 053€ En investissement

Les AC prévisionnelles pour 2022 s'élèvent à :

- 77 321€ en fonctionnement
- 2 352€ En investissement

A collection of approximately ten handwritten signatures and initials in black and blue ink, scattered across the lower half of the page. Some are large and stylized, while others are smaller and more compact. They appear to be signatures of various council members or officials.